



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Compte rendu CAVL 2 juin 2015

Monsieur le Recteur ouvre la séance en évoquant le prochain départ de Madame Nathalie Florysiak, proviseure vie scolaire académique, et la remercie pour son action et son investissement dans ce dossier de la vie lycéenne.

Monsieur Philippe Lods, actuel proviseur vie scolaire des Hauts-de-Seine lui succèdera.

Il annonce la création des CVC au sein des collèges et la parution d'une circulaire, à la rentrée, sur la vie lycéenne.

I/ Actualité de la vie lycéenne

Le 2 et 3 juillet sera organisé un CNVL afin de préparer une rencontre des élus CAVL de France, au cours des semaines de l'engagement.

Cette rencontre aura pour mission de travailler sur l'acte 2 de la vie lycéenne, et devrait se conclure par des annonces concrètes.

II/ Présentation des projets en cours

Pôle animation

Le festival en ligne « **nos lycéens ont des talents** » ainsi que l'ouverture de la page Facebook connaissent un grand succès. De nombreuses connexions de la part des lycéens sont enregistrées.

La plateforme multimédia sera utilisée l'année prochaine pour un concours.

Pôle de communication

M.Soulabaille rappelle les principales réalisations des lycéens en matière de communication. Une lettre d'information a été créée. Sur cette newsletter, plusieurs rubriques seront disponibles concernant en particulier, l'actualité de la vie lycéenne, l'évocation des droits lycéens, la communication CVL /MDL

A la rentrée 2015, cette lettre d'information sera diffusée auprès des établissements grâce à une adresse CVL. Cette adresse fonctionnelle permettra de faire circuler l'information entre les lycées de toute l'Académie. La lettre paraîtra tous les trimestres.

E.Osmanov évoque l'utilisation de l'Environnement Numérique de Travail.

Il souligne la possibilité pour les lycéens d'utiliser « Lilie », ENT développé par la région Ile de France. Cet outil permettra d'informer directement les lycéens, élus ou non, sur l'actualité de la vie lycéenne. Pour que cela fonctionne, il faudra que les établissements activent les comptes de leurs élus. Une expérimentation sera menée dès l'an prochain.

Pôle formation

La charte des droits et devoirs des lycéens devra être diffusée pendant la semaine de l'engagement.

Monsieur le Recteur, estime qu'il faut ajouter au projet élaboré par les lycéens, un article sur le droit à la formation et le droit au retour en formation.

Il rappelle que l'Education nationale est responsable de la formation initiale des élèves.

Il suggère par ailleurs d'évoquer la question du harcèlement et des discriminations.

Il reste à effectuer le visuel de charte ; celui-ci doit être simple et facile d'accès.

A une question sur la présence de la rubrique « devoirs » dans ce document, les lycéens expliquent qu'ils ont souhaité mettre en parallèle les droits et les devoirs pour mieux défendre leurs droits.

Ce rappel est une sorte de compromis pour éviter la censure et les conflits qui pourraient surgir dans certains établissements.

C.Hesling précise que les chefs d'établissement veulent qu'il y ait un volet « devoir » dans la charte.

FSE / MDL

A ce jour, la présence de maisons des lycéens n'est pas encore généralisée à tous les lycées. Dans certains établissements, il existe encore des foyers. Pour l'académie de Versailles, 30 % de lycées sont dotés de MDL.

Leur création est une grande avancée pour le développement de la vie lycéenne. Au sein de ces structures, les lycéens sont gestionnaires et sont totalement indépendants des instances du lycée. Les MDL disposent d'une somme d'argent propre et peuvent s'autofinancer.

Cette autonomie juridique et financière permet de mettre en œuvre des projets sans demander l'aval des autorités de l'établissement.

Les élus présentent le document « mode d'emploi » pour transformer les FSE en MDL.

Il faut distinguer le CVL qui est une instance de représentation des lycées et les MDL qui sont des associations de type loi 1901.

Affiche « Les lycéens dans l'Education nationale »

Afin de faire connaître le nombre d'élèves dans les différentes instances lycéennes, une affiche a été créé. Elle permet également, d'aider à la compréhension du fonctionnement de ces diverses instances.

III/ FVL

C. Hesling précise qu'une réflexion sur l'attribution des FVL doit être engagée prochainement.

De nouvelles dispositions seront intégrées dans la circulaire 2015-2016. Il faudrait attribuer les subventions en privilégiant le financement de projets relevant des attributions des CVL.

Ce redéploiement s'effectuerait en diminuant le financement du fonctionnement et des événements festifs.

Un groupe de travail sera constitué à la rentrée pour redéfinir les critères d'attribution.

L'idée est de valoriser l'implication des élus lycéens sur des temps ou actions autres que l'animation.

C.Hesling estime qu'il faut aussi procéder à un rééquilibrage entre les MDL et les FVL.

IV La circulaire vie lycéenne

Elle a été travaillée par les PVS et le DAVL. Elle sera diffusée d'ici à la fin de l'année.

III/ Questions diverses

- Il faudrait généraliser l'heure banalisée dans tous les établissements. Cette heure permet d'améliorer la concertation entre les élus lycéens, les enseignants et la direction. Une mention de cette organisation sera présente dans la circulaire.
- R.Venot, référente académique pour le harcèlement, travaille sur la lutte et la prévention de ce fléau à l'école qui est une des priorités ministérielles. Beaucoup de moyens sont mis en œuvre pour former les personnels dans les établissements, en particulier, la création de films et d'affiches pour sensibiliser les jeunes sur ce problème. Les élus lycéens ont été associés aux travaux des jurys pour la sélection des supports.

Dans certains établissements, une formation des personnels a été mise en place afin de créer un pôle ressource. Les représentants CVL doivent être associés aux adultes au sein de ce pôle.

Parallèlement, une formation « d'ambassadeurs lycéens contre le harcèlement » sera mise en place. Elle s'effectuera sur deux jours et aura pour objet la sensibilisation aux différentes formes de harcèlement et le repérage de cas concrets.

Les délégués de la vie collégienne pourraient aussi être associés à cette action ainsi que des représentants des écoles primaires.

Ce projet très ambitieux demande beaucoup de temps. Une première session de formation verra le jour dans les Hauts-de-Seine avec une équipe ressource de trois ou quatre adultes pour former les jeunes.

La réalisation de ce projet est prévue pour la rentrée 2015.

- CVC

C.Hesling rappelle l'importance de développer les conseils de vie collégienne. Il serait souhaitable que l'ensemble des collèges de l'académie en soit pourvu à la rentrée 2016.

Il est prévu en juin de recenser les personnes qui ont mis en place des CVC.

Il faut renforcer le travail sur l'accompagnement des jeunes vers la création de ces nouvelles instances.

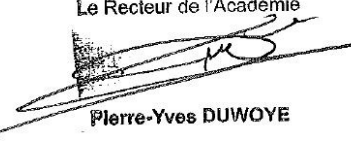
Il annonce la tenue d'un séminaire des collèges expérimentateurs, afin de rédiger un guide des bonnes pratiques, le 10 juin 2015.

L'émergence des CVC est un gage important du renforcement de la démocratie à l'Education Nationale.

- Projet académique

Un groupe de quatre élèves a participé à la rédaction de la fiche bilan.

Monsieur le Recteur remercie les élus pour leur implication dans l'élaboration de ce document : bilan et perspectives et participation au « film ».

Le Recteur de l'Académie

 Pierre-Yves DUWOYE

PJ :

- Liste d'émargement
- Projet de circulaire